

pour ^{m e}
protéger

Emporte-moi^{MC}



Ne laissez pas
la cessation de votre
régime collectif
troubler votre
tranquillité d'esprit.

 **Financière Manuvie**

Ayez l'esprit en paix en sachant que vos soins de santé seront couverts. Peu importe le chemin que vous prenez dans votre vie.

Beaucoup de changements surviennent au cours d'une vie. Certains sont planifiés, d'autres inattendus...

Un jour, vous êtes couvert par un régime collectif d'assurance-santé qui comble les lacunes du régime d'assurance-maladie provincial. Le lendemain, que ce soit à la suite d'un changement de carrière, d'un départ à la retraite ou d'une perte d'emploi, votre assurance prend fin et vous devez payer les frais médicaux courants, tels les médicaments sur ordonnance, les soins dentaires, les lunettes et les visites chez le chiropraticien. De plus, vous savez qu'advenant un accident ou une maladie, en plus des frais payés pour les soins de santé courants, vous devrez déboursier des sommes importantes qui pourraient rapidement compromettre votre sécurité financière.

Vous avez besoin d'une assurance-santé individuelle? Voici le régime Emporte-moi^{MC}

De nos jours, une assurance-santé complémentaire est essentielle, particulièrement en raison des nombreux changements apportés au régime d'assurance-maladie provincial. Lorsque votre régime collectif prend fin, il est judicieux de songer à souscrire une assurance-santé individuelle.

Une assurance qui vous protégera quelle que soit la vie que vous avez choisie. Une assurance qui vous offrira une protection fiable et abordable comme celle du régime Emporte-moi. Ainsi, vous aurez la tranquillité d'esprit et la protection nécessaire lorsque votre régime collectif prendra fin.

Processus d'adhésion facile

Grâce au régime Emporte-moi, vous et les membres de votre famille continuez de bénéficier de garanties similaires à celles offertes par le régime de votre employeur. Si vous présentez une demande d'adhésion dans les 60 jours qui suivent la cessation de votre régime collectif de soins médicaux et dentaires, celle-ci sera automatiquement acceptée* – et ce, sans avoir à remplir un questionnaire médical! (Cependant, si elle est soumise après ce délai, vous devrez remplir un questionnaire médical.)

** L'acceptation est garantie en fonction de la réception du premier paiement de prime.*

Choisissez la protection qui vous convient

Les besoins en matière de soins de santé varient d'une famille à l'autre; c'est pourquoi le régime Emporte-moi vous permet de choisir entre quatre protections différentes – formule de base, formule étendue, formule étendue plus et formule première. Chaque formule prévoit des niveaux de protection et de prestations différents. Vous trouverez dans le Tableau comparatif des précisions sur la protection et les prestations, ainsi que les tarifs applicables et un formulaire de proposition facile à remplir. N'oubliez pas que si vous présentez une demande dans les 60 jours suivant la cessation de votre régime collectif, celle-ci sera automatiquement acceptée.

Présentation électronique des demandes de règlement

En tant que titulaire de police du régime Emporte-moi, la plupart des demandes de règlement portant sur les médicaments d'ordonnance et les soins dentaires peuvent être traitées automatiquement, sur présentation de votre carte d'identification en plastique.

Protection fiable à des taux abordables

Le régime Emporte-moi est unique car il vous permet de choisir le niveau de protection qui répond le mieux à vos besoins et à votre budget. Ainsi, vous paierez uniquement pour la protection que vous voulez et dont vous avez besoin. En plus des primes mensuelles abordables, vous aurez l'esprit tranquille en sachant que vos frais médicaux ne deviendront pas un fardeau financier lorsque votre régime collectif prendra fin.



Le régime Emporte-moi offre une gamme complète de services de soins de santé essentiels

Médicaments sur ordonnance

Païement des médicaments sur ordonnance pour vous et les membres de votre famille

Soins dentaires

Examens, nettoyage, obturations, extractions, radiographies et autres soins (disponible avec la formule étendue plus et la formule première)

Soins de la vue

Verres correcteurs et montures, lentilles cornéennes et chirurgie au laser sur ordonnance, ainsi que les honoraires de l'optométriste

Hospitalisation

Frais de séjour en chambre à un lit ou à deux lits, excédant le tarif de salle

Assurance-maladie complémentaire

Spécialistes et thérapeutes autorisés

Visites aux chiropraticiens, acupuncteurs, ostéopathes, podiatres, naturopathes, podologues, massothérapeutes, physiothérapeutes, psychologues et orthophonistes autorisés

Services et soins infirmiers à domicile

Soins médicaux à domicile par une infirmière autorisée, une infirmière auxiliaire autorisée ou une aide en soins de santé

Prothèses et équipement médical durable

Pansements chirurgicaux, achat ou location d'équipement, notamment de béquilles, de fauteuil roulant non-électrique, de lit d'hôpital, d'oxygène et autre. Inclut également les prothèses, notamment les membres ou yeux artificiels, les attelles, les plâtres et les prothèses mammaires.

Soins dentaires à la suite d'un accident

Frais excédant le maximum prévu par l'assurance des soins dentaires lorsque le traitement est nécessaire à la suite d'un coup accidentel à la tête ou à la bouche

Appareils auditifs

Frais d'achat et/ou de réparation d'appareils auditifs

Transport par ambulance

Frais d'ambulance terrestre ou aérienne à destination d'un hôpital

Service Répondeur individuel Lifeline^{MD+}

Service de surveillance 24 heures sur 24, pour les personnes qui souffrent de troubles médicaux et qui veulent vivre à la maison et mener une vie plus autonome

Services Solutions Best Doctors^{MD}

À la suite d'un diagnostic de blessure ou de maladie graves, des médecins reconnus à l'échelle internationale peuvent évaluer votre dossier médical, confirmer le diagnostic initiale et recommander des choix appropriés de traitements. Outre des conseils médicaux, Best Doctors offre les services suivants : la planification du traitement, l'identification des pourvoyeurs de soins les mieux appropriés ainsi que la gestion des soins de santé.



Prestations pour fractures

La garantie paie le montant prévu pour chaque type de fracture. Si la personne assurée subit plusieurs fractures lors du même accident, elle touchera la prestation pour la fracture la plus grave.

Décès ou mutilation par accident

Prestation versée à la suite d'un décès accidentel ou d'une perte directement attribuable à une blessure corporelle survenue dans l'année suivant la date de l'accident

Prestation aux survivants

Garantie prévoyant la prolongation de l'assurance à l'égard des survivants pendant une période d'un an suivant le décès du titulaire adulte de la police

Veillez consulter le tableau comparatif ci-joint pour plus de précisions sur chaque garantie du régime Emporte-moi.

Votre assurance-santé est importante pour vous. Vous pouvez compter sur la Financière Manuvie.

Le Canada n'avait pas encore célébré ses 20 ans d'existence lorsque, le 23 juin 1887, La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Financière Manuvie) était incorporée. Sir John A. Macdonald, le premier ministre du Canada, a été élu président de la compagnie.

La Financière Manuvie est aujourd'hui un groupe canadien et chef de file des services financiers qui exerce ses activités à l'échelle mondiale dans 19 pays et territoires. Avec une solide présence nationale, grâce aux bureaux situés dans la plupart des villes importantes du pays, il vous est donc facile de faire affaire avec nous, où que vous soyez.

La Financière Manuvie est une société financière stable et solide; pour plus d'information sur la Financière Manuvie, vous pouvez consulter notre site au www.manuvie.com.

La Financière Manuvie jouit de la confiance des Canadiens et de leur famille depuis plus de 110 ans. Nous espérons gagner et conserver la vôtre.

La tranquillité d'esprit et la protection dont vous avez besoin lorsque votre assurance collective prend fin

Cessez de vous inquiéter au sujet de la cessation de votre assurance collective en présentant dès aujourd'hui une demande d'adhésion au régime Emporte-moi. Procurez-vous une protection fiable contre les frais médicaux courants et imprévus. Peu importe le chemin que vous prenez dans la vie, votre assurance vous suivra.

Il vous suffit de choisir le régime Emporte-moi qui vous convient, ainsi qu'aux membres de votre famille, de remplir le formulaire, de l'insérer dans l'enveloppe-réponse affranchie et de l'envoyer par la poste. Faites une demande d'adhésion dans les 60 jours qui suivent la cessation de votre régime collectif et celle-ci sera automatiquement acceptée sans que vous ayez à remplir un questionnaire médical! Si la demande est soumise après les 60 jours, des renseignements médicaux devront être fournis.



Avis important

Le présent document n'est pas un contrat. Les modalités exactes de l'assurance sont stipulées dans le contrat établi par la Financière Manuvie après approbation finale de la proposition. Le contrat renferme des précisions importantes sur les modalités, les restrictions et les exclusions qu'il prévoit. Veuillez le lire attentivement dès réception.

Nécessaire du point de vue médical

Certains produits et services sont couverts uniquement s'ils sont considérés comme nécessaires du point de vue médical. «Nécessaire du point de vue médical» désigne des soins, services, fournitures ou autres prescrits par le médecin ou un professionnel de la santé et dont la Financière Manuvie détermine qu'ils sont appropriés compte tenu des symptômes, du diagnostic et du traitement de la maladie ou de la blessure de l'assuré. Ils doivent être fournis conformément aux normes nationales de pratique médicale et être considérés comme les fournitures ou les services les plus appropriés et les plus efficaces en termes de coûts.

Sélection médicale

Si le régime fait l'objet d'une «sélection médicale» ou s'il faut remplir un questionnaire médical, vous devez divulguer tout état pathologique, maladie ou blessure qui existait ou qui était survenu à la date de la proposition ou avant, même si vous n'avez pas consulté de médecin ni reçu de diagnostic et que l'état pathologique, la maladie ou la blessure ne vous a pas semblé important. La prime facturée et les prestations offertes peuvent être rajustées ou donner lieu à une modification de la protection, ou la protection peut être refusée en raison des antécédents médicaux de votre famille. La décision est fonction de l'étude des renseignements fournis dans le questionnaire médical.

Hospitalisation

La Financière Manuvie ne peut toutefois pas garantir la disponibilité d'une chambre à un ou à deux lits.

Nouveau-nés

Les enfants nés après l'entrée en vigueur du contrat sont automatiquement couverts si une demande d'adhésion accompagnée du paiement approprié est présentée dans les 30 jours suivant la naissance. Si la demande d'adhésion est reçue plus de 30 jours après la date de naissance, des renseignements médicaux seront exigés.

Maximums

Les maximums stipulés s'appliquent à chaque assuré. L'assuré dont les demandes d'indemnisation sont inférieures aux maximums stipulés ne peut pas reporter les soldes inutilisés aux années ou aux mois suivants.

Délai d'acceptation

Si les antécédents médicaux de votre famille obligent l'assureur à imposer une surprime ou des conditions spéciales (voir «Sélection médicale»), vous en serez avisé par écrit et, si vous refusez l'assurance aux conditions imposées, la prime initiale vous sera remboursée et la proposition annulée.

Date de prise d'effet

L'assurance prend effet le premier jour du mois suivant l'approbation finale de la proposition.

Emporte-moi^{MC}

Pour en savoir plus,

Composez le
1 877 477-3303

Nos représentants du service à la clientèle
seront heureux de vous venir en aide.

Vous pouvez également
visiter notre site Web à
www.pourmeproteger.com

Le régime Emporte-moi est offert par la Financière Manuvie
(La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers).

Les régimes sont établis par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers.

La garantie Eyewear Protector est souscrite auprès de The Spencer Health
Network, Inc.

Le nom Financière Manuvie et le logo qui l'accompagne sont des marques de
service et de commerce déposées, réservées à l'usage de La Compagnie
d'Assurance-Vie Manufacturers et de ses sociétés affiliées, y compris la
Société Financière Manuvie.

^{MC} Marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers.

^{MD} Lifeline est une marque déposée de Lifeline Systems Inc.

Best Doctors est une marque de commerce enregistrée de Best Doctors, Inc.
aux États-Unis et dans d'autres pays, et utilisée sous licence.

© 2004 La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. Tous droits réservés.